



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure Lot 5 882 478 (Boulevard Perrot Nord)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard d'un bâtiment à être construit sur le lot vacant 5 882 478 (boulevard Perrot Nord), ayant pour objet d'autoriser :

- Que le bâtiment principal projeté soit à 65,68 mètres de la ligne avant au lieu de la distance minimale de 67,11 mètres;
- Que la superficie du garage attenant projeté soit de 74 mètres carrés au lieu de la superficie maximale de 52 mètres carrés;
- Que l'empiètement de l'espace de stationnement en façade du bâtiment soit de 35 % au lieu de l'empiètement maximal de 30 %.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 8 mai 2018 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'île-Perrot, ce 19 avril 2018.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière